

La gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée : Comment stopper la perte de la biodiversité ?

Colloque organisé dans le cadre
de la Présidence française de l'Union européenne
et de l'Union pour la Méditerranée

18-19 décembre 2008
Nice – Palais de la Méditerranée

NOTE PRATIQUE

Eléments de contexte

Les zones côtières de la Méditerranée constituent un patrimoine commun naturel et culturel qu'il convient de préserver et d'utiliser durablement au profit des générations à venir. L'accroissement de la pression anthropique sur le littoral menace leur intégrité. Il est désormais urgent d'en stopper sinon d'en inverser le processus de dégradation et de réduire, de façon significative, la perte de biodiversité de ces écosystèmes. Les zones côtières représentent une ressource économique, sociale et écologique irremplaçable. Leur aménagement et leur gestion dans une perspective de préservation et de développement raisonné exigent une approche spécifique et intégrée au niveau de l'ensemble du bassin méditerranéen.

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée, **le ministère français de l'Écologie, de l'Énergie, Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le ministère égyptien des Affaires Environnementales et le Conservatoire français du Littoral** organisent conjointement un colloque intitulé « La gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée, du local au régional : comment stopper la perte de la biodiversité ? », qui rassemblera services de l'État, pouvoirs publics locaux, gestionnaires et acteurs de terrain et ONG du bassin méditerranéen.

Cet événement a pour ambition de chercher des solutions concrètes aux difficultés rencontrées et de proposer des orientations d'action en faveur d'un développement d'initiatives pérennes dans le but de stopper la perte de la biodiversité méditerranéenne. Il permettra d'aborder ces questions pour une approche opérationnelle de la gestion intégrée des zones côtières dans le bassin méditerranéen.

La signature du protocole de gestion intégrée des zones côtières par 14 des 22 parties de la convention de Barcelone du 21 janvier 2008 est venue renforcer l'importance d'une telle approche pour la préservation de la biodiversité du bassin méditerranéen. Ce protocole doit permettre de capitaliser toutes les expériences engagées par les pays riverains pour permettre une gestion durable des espaces côtiers et pour renforcer leurs moyens de protection.

Les expériences de gestion intégrée des zones côtières sont en effet nombreuses et mobilisent les acteurs, tant au niveau des États qu'à des échelles locales. Mais ces initiatives se heurtent encore à plusieurs obstacles pour permettre une mise en œuvre opérationnelle et effective du protocole en Méditerranée : financement pérenne des initiatives, intégration effective des problématiques

terrestres et marines, coordination des politiques sectorielles, implication des acteurs locaux.

Le colloque s'intéressera particulièrement, au travers de 4 ateliers de travail, aux enjeux cruciaux de la mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières :

- Tourisme durable ;
- Changement climatique et recul du trait de côte ;
- Echanges et réseaux : travail en réseau entre acteurs, gouvernance, financement, approches transfrontalières ;
- Réseaux d'espaces protégés et continuités écologiques.

Ordre du jour : partie ouverte à la presse (programme provisoire*) **(parties ouvertes à la presse en rouge)**

Jeudi 18 décembre (Partie ouverte à la presse notamment pour des tours d'images)

9h00 à 9h30

Allocutions d'ouverture sous coprésidence Egypte (Agence égyptienne de l'environnement) – France (Direction de l'eau et de la biodiversité- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire)

Allocutions d'ouverture :

- o Christian ESTROSI - Maire de Nice ou son représentant;
- o Michel VAUZELLE - Président du Conseil régional de Provence Alpes Côtes d'Azur ou son représentant;
- o Paul MIFSUD – coordinateur du Plan d'Action pour la Méditerranée;
- o Mohamed FAROUK – Directeur général de la gestion intégrée des lacs et zones côtières – Agence égyptienne de l'environnement;
- o Judith JIGUET – Directrice de l'eau et de la biodiversité – Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire;

Vendredi 19 décembre (journée ouverte à la presse)

9h30 -11h00 : Séance plénière : Présentation des travaux des ateliers par les rapporteurs et débats

- Tourisme durable
- Gestion intégrée des zones côtières face aux changements climatiques
- Acteurs, Réseaux et Gouvernance
- Espace littoral, aires protégées et continuités écologiques
- Débat avec la salle

11h00 - Pause café

11h30 - Séance plénière : Perspectives pour le protocole GIZC et discours de clôture des représentants Egyptiens et Français :

Discours de clôture :

- M. Mohammed FAROUK – Directeur Général de la gestion intégrée des lacs et zones côtières – Agence égyptienne de l'environnement
- M. Jean Marc MICHEL – Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature – Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

12h30 -14h : Déjeuner sur site

14.00 -17.00 : Visite de terrain : Observatoire de Nice / Mont Vinaigrier

Le site de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Consultez le site Internet de la présidence française du Conseil de l'Union européenne www.ue2008.fr qui regroupe l'ensemble des informations et éléments pratiques concernant la présidence (communiqués de presse, procédure d'accréditation, programme prévisionnel des réunions...).

Accréditation

Formulaire d'accréditation ci-joint dûment rempli à envoyer par courriel au département médias (cf. contacts presse en fin de document) **afin de confirmer votre présence avant le 16 décembre 2008 à 12.00.**

Lieu

Palais de la Méditerranée
13-15 Promenade des Anglais
06000 Nice

Salle de presse

La salle de presse sera équipée du matériel nécessaire : PC, connections Internet, imprimante, fax, téléphones. La mise à disposition de lignes numériques spécifiques est laissée à la charge des rédactions.

Ouverture à la presse

La journée du vendredi 19 décembre est ouverte à la presse.

Demandes d'interview

Un formulaire en ligne vous permet d'envoyer des demandes d'interview en amont de l'événement : http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=3357

Accès à Nice

Par avion

73 vols Air France par jour vers l'aéroport de Nice, directement depuis 15 villes de France et 7 villes en Europe et dans le monde.

7 liaisons quotidiennes avec son hub de Charles de Gaulle

En train

Les TGV, en provenance et à destination de Paris (5h30 de trajet).

Hébergement *

Voir document Conseils d'hébergement

Contact presse

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Danielle Keroullé

+33 1 40 81 78 88 – GSM : +33 6 77 64 67 70

danielle.keroulle@developpement-durable.gouv.fr

*** Pièces jointes ***

- formulaire d'accréditation
- programme provisoire
- Conseils d'hébergement à Nice